

NOTIFICATION ARRETE PREFECTORAL DU 15.11.74 - Désignation d'un délégué au Conseil de District

Le Maire expose à l'assemblée que par lettre du 16 Novembre 1974, Monsieur le Préfet de Meurthe & Moselle lui a adressé, pour notification au Conseil Municipal, son arrêté du 15 Novembre 1974 modifiant et complétant les statuts du District de l'agglomération nancéienne.

*L'Arrêté Préfectoral la Ville de Ludres*

~~La Ville de LUDRES est maintenant intégrée~~ dans ce District élargi et il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué au Conseil de District.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu la lecture faite in extenso :

1°) de l'arrêté préfectoral du 15 Novembre 1974 étendant le district de l'agglomération nancéienne à quatre nouvelles communes dont LUDRES,

2°) de la lettre d'accompagnement de Monsieur le Préfet de Meurthe & Moselle datée du 16 Novembre 1974,

A L'UNANIMITE :

- DESAPPROUVE cette décision autoritaire imposant un District urbain élargi malgré les avis défavorables réitérés des élus communaux renforcés par le sondage effectué auprès des habitants de LUDRES,

- ENTEND agir pour aboutir à une solution conforme au respect des libertés communales,

- DESIGNNE Monsieur Charles CHONE, Maire, an qualité de délégué pour représenter la Commune au Conseil de District.